

# Au foyer d'un homme d'etat vaudois Louis Jan (1771-1840)

Autor(en): **Kissling, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **39 (1931)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-30380>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AU FOYER D'UN HOMME D'ETAT VAUDOIS  
LOUIS JAN (1771-1840)<sup>1</sup>.

(avec illustrations.)

*Châtillens.* — Le grand chemin qui conduit du Château d'Oron à la route de Vevey à Moudon franchit la Broye sur un pont de pierre. Quelques mètres plus loin un autre chemin quitte le premier et s'en va vers le midi. Cinq ou six maisons de cultivateurs, l'église sur sa colline, la maison du notaire Emmanuel Jan, celle du Banneret de la Paroisse, puis, en dernier, la demeure du Curial du bailliage d'Oron. Tel était le village de Châtillens à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle ; un hameau si petit que l'on pense à une parole très ancienne et que l'on est tenté de dire aussi : « Peut-il venir de Châtillens quelque chose de bon » ?

\* \* \*

La famille *Jan* est bien modeste dans ses origines. La première mention qui la concerne se rapporte à Anthoine Jan dont on ne sait pas grand'chose sinon qu'il vivait à Châtillens à la fin du XV<sup>me</sup> siècle.

Son fils et son petit-fils pratiquent tous deux le métier de tisserand dans leur village natal, puis vient ensuite le fils du dernier : Nicod, syndic, qui aura une très nombreuse descendance.

Jaques, le Justicier — la famille s'élève à chaque génération — voit deux de ses fils entrer dans le notariat à la fin

<sup>1</sup> Cette notice a été communiquée à la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie réunie sur l'esplanade du Château d'Oron, le 30 août 1930.



ÉTIENNE-LOUIS JAN

Conseiller d'Etat

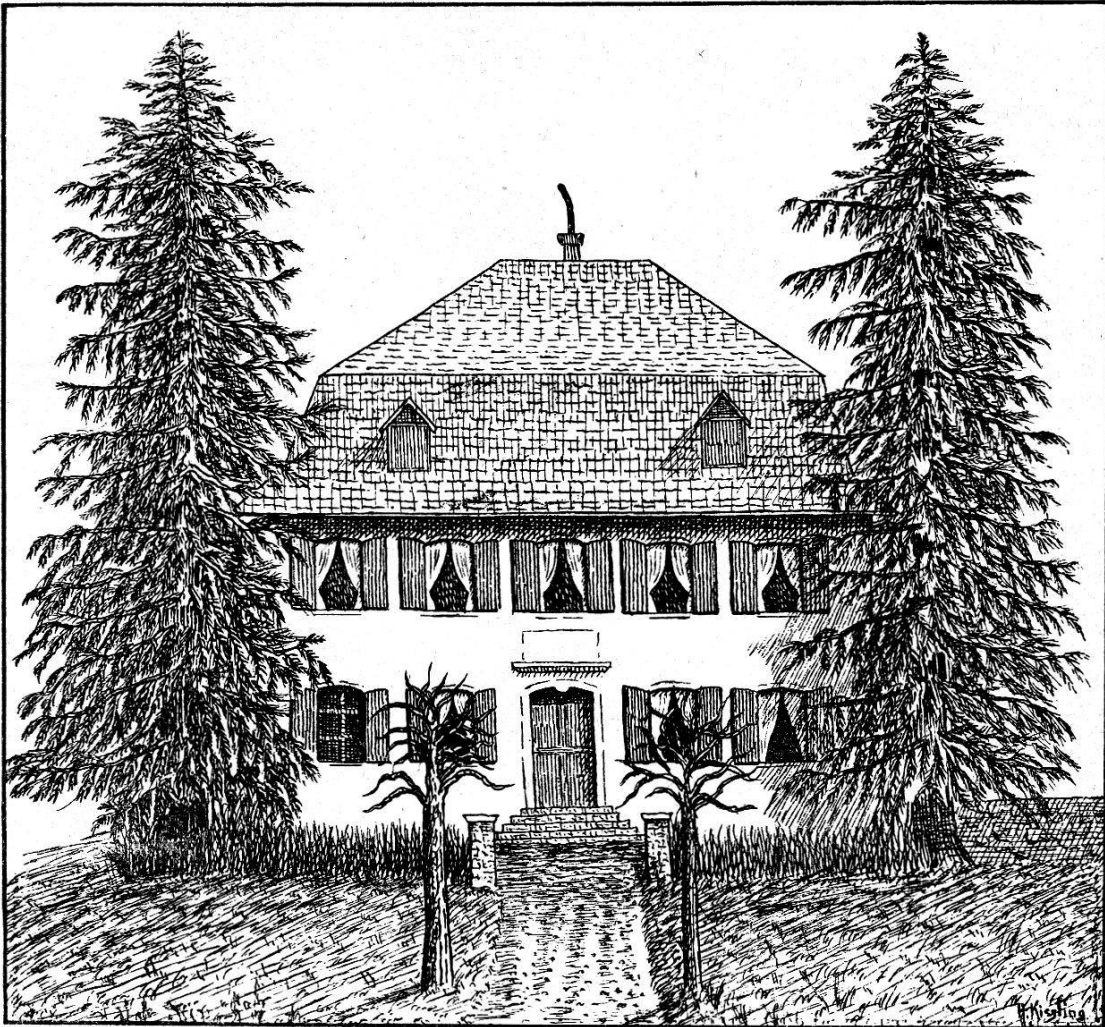
(1771-1840)



MARIE-PAULINE JAN

née JAN

du XVII<sup>me</sup> siècle. Les descendants de ces deux notaires fourniront, pendant tout le XVIII<sup>me</sup> siècle, un nombre suffisant de notaires, de justiciers, de secrétaires, receveurs et assesseurs pour parer aux besoins du bailliage d'Oron.



Maison du Conseiller d'Etat Louis Jan à Châtillens,  
actuellement propriété de M. J. Destraz.

C'est ainsi que nous arrivons à cette belle figure de Daniel-Elisée Jan, nommé Curial du bailliage en 1766, âgé de 22 ans seulement, et dont l'activité féconde, pleine de sagesse et de modération, s'étend sur les trente dernières années de la domination bernoise et, depuis la libération, jusqu'en 1812. En 1795, il fit construire sa demeure de Châ-



tillens dont on peut admirer encore aujourd'hui la belle tenue architecturale à l'extrémité méridionale du petit village. C'est de l'union du distingué Curial et de son épouse Rose Serex, de Maracon, que naquit en 1771 (31 janvier) Etienne-Louis Jan.

Celui-ci fut envoyé, pour étudier le latin, au collège de Vevey qui faisait, de l'enseignement de cette langue, son programme principal ; puis, de retour, il « travaille constamment chez son père qui est Curial, secrétaire consiliaire et du Vénérable Consistoire du Bailliage d'Oron ». Il débute dans la carrière militaire et obtient, en 1792, son brevet de sous-lieutenant de grenadier au 4<sup>me</sup> bataillon du régiment de Lausanne.

Deux ans plus tard, âgé de 23 ans, il se présente devant les secrétaires et notaires du bailliage pour être examiné touchant « sa capacité et expérience dans l'art notarial, lesquels examinateurs ayant fait audit Jan plusieurs interrogats... et fait dresser divers actes et contrats de vive voix et par écrit, il y a satisfait à contentement, ayant aussi donné des preuves de son savoir dans l'arithmétique... de même que dans la lecture des vieux documents... de sortes qu'il a été unanimement trouvé capable d'exercer ledit office de notaire ».

Un mois était à peine écoulé, depuis cet examen, que le Trésorier du Pays de Vaud attribuait à Louis Jan la charge importante de Receveur des Rueyres et du Désaley dépendant du Château d'Oron, dont le bailli était le distingué et aimable Jean-Rodolphe de Mulinen.

Par ses capacités et par sa distinction, Louis Jan allait certainement au-devant d'une magnifique carrière sous le gouvernement de leurs Excellences.

Le bouleversement de 1798 arrête cette ascension. Jan entend l'appel des patriotes vaudois et avec l'aide de ses

amis plus âgés, Frédéric Pasche d'Oron et Frédéric Demiéville de Palézieux, il obtient l'adhésion du bailliage d'Oron au mouvement révolutionnaire. C'est lui-même qui doit, le 24 janvier, se présenter dans ce château pour prier M. de Mulinen, son bienfaiteur, de rentrer à Berne. L'entretien est courtois. M. de Mulinen quitte paisiblement Oron et le jeune notaire s'en va à Lausanne prendre part aux travaux de l'Assemblée représentative du Pays de Vaud.

Il fut appelé à faire partie du premier Tribunal de Canton, sous la République helvétique, jusqu'au moment où, en 1800 (18 décembre) le gouvernement destitua ce tribunal qui n'obéissait pas servilement à ses ordres.

La participation de Jan à l'insurrection des Bourla-Papey, en mai 1802, est très difficile à déterminer exactement. Il est certain qu'il assista à la conférence tenue au Logis de l'Ours avec Marcel, l'émissaire de Reymond ; il y but quelques bouteilles et même du thé en compagnie de ses amis Pasche et Demiéville, du régent Pernet, du Commandant George... voire même du Docteur Mellet et d'autres... Et sans prendre une part ouvertement active à cette insurrection, il paraît avoir encouragé les mécontents et s'être beaucoup intéressé à eux.

En automne de la même année, il reçoit par deux fois l'ordre de reprendre sa place au Tribunal de Canton, mais il ne consent à s'y rendre qu'en février 1803, au moment où il reconnaît que le Canton de Vaud va être organisé d'une façon conforme à ses idées. Il représente le Cercle d'Oron à la première Assemblée du Grand Conseil vaudois dans lequel il gardera sa place pendant 37 ans.

En juin 1803, il est installé au Tribunal d'Appel, mais le 31 janvier 1804, le Grand Conseil l'élit au Petit Conseil en remplacement d'Henry Monod ; il y reste jusqu'en 1815 ; nommé à ce moment-là au Conseil d'Etat qui remplaçait le

Petit Conseil, il fait partie de cette autorité jusqu'à son décès, le 31 juillet 1840.

« Son expérience dans les affaires, disent les journaux, son intégrité et sa bonté naturelle, justifient les regrets que sa mort a laissés. Ses collègues voyaient en lui l'homme sage, le patriote expérimenté, en un mot l'homme au bon conseil et à la parole prudente. Il jouit constamment de l'estime, de la confiance et de l'affection du pays qui apercevait ses éminentes qualités bien qu'il n'eut pas celle de l'orateur qui captive les assemblées.

» Pendant la période la plus difficile de notre histoire, de 1813 à 1815, il fit preuve d'un courage inébranlable, d'une hauteur de vues politiques rares dans tous les temps ; et si le gouvernement de cette époque mérite à jamais la reconnaissance des Vaudois, le Conseiller Jan peut en réclamer sa part ; elle lui est légitimement acquise.

» Comme administrateur, ses travaux furent de la plus haute importance ; sans parler des difficultés que présentait l'organisation du pays, des nombreuses lois qu'il fallut faire, des mesures énergiques nécessaires pour établir, maintenir et faire respecter l'ordre public, à une époque de grand ébranlement, nous nous arrêterons aux actes qui signalent le passage de l'homme de bien sur cette terre.

» Et d'abord, c'est à lui qu'est essentiellement due l'organisation de notre système communal. Il fut l'auteur unique de la loi de 1811 sur les routes, loi qui fit sensation à l'époque où elle parut et qui fut la base de l'amélioration progressive de nos routes... Il fut aussi le créateur de la loi sur l'uniformité des poids et mesures qui précéda la réforme fédérale à laquelle il fut appelé à collaborer.

» Les opinions de M. Jan, déclare le *Courrier Suisse*, en politique et en gouvernement, différaient des nôtres sur plusieurs points ; mais si un libéralisme plus large et plus



vif a quelque chose de séduisant, si la politique assigne des rôles plus brillants que les labeurs administratifs, n'oublions pas pour cela d'honorer ces travaux patients, ces connaissances spéciales qui dotent un pays de lois utiles, sans nom d'auteur, et répandent à force de soins obscurs et pénibles des bienfaits sur plusieurs générations.

» Pendant les jours d'une maladie compliquée, l'amour que M. Jan portait à son pays a éclaté dans la sollicitude redoublée avec laquelle il se faisait faire chaque matin un rapport sur les affaires de son administration spéciale. »

Mais, plus encore que les articles de journaux, ce qui caractérise Louis Jan, ce sont ces quelques paroles, écrites au même moment par une femme qui avait pour lui une grande estime : « Est-il bien possible que celui que j'ai vu là, dans le fauteuil, causant gaiement avec nous, il y a six semaines, ne soit plus de ce monde ? Je l'ai vu davantage cette année... il a pris la peine de passer quatre ou cinq fois chez nous. On voudrait pouvoir se persuader qu'il n'était plus le même, que les années l'avaient changé ; et j'ai vu le contraire : le cœur et l'esprit étaient bien entiers, et toujours cette persévérance, quand il s'agissait d'obliger, cette complaisance sans bornes... pour éclairer et être utile à ceux qui avaient recours à lui... On ne le trouvera plus, cet homme aimable et plein d'urbanité, ce Conseiller Jan que l'on *trouvait toujours*, qui était d'un accès si facile, auquel petits et grands s'adressaient avec une entière confiance ».

C'est bien cette parfaite urbanité qui lui vaut, à chaque renouvellement du Grand Conseil, une élection plus flatteuse et qui atteint jusqu'à la quasi-unanimité.

« M. Louis Jan est élu, dit un procès-verbal, à l'unanimité des 226 votants (moins une voix qui a porté évidemment par erreur sur un citoyen non domicilié dans le cercle). Le président lit une lettre dudit Jan annonçant qu'il

renonce à l'indemnité qui lui est due et disant que si, en retour de la confiance que l'assemblée lui a constamment témoignée, il a pu mériter son approbation, il a obtenu la plus belle récompense à laquelle son cœur put aspirer. M. le président est chargé de témoigner à M. Jan la plus vive gratitude de l'assemblée sur son procédé actuel et l'assurer que, aussi bien la pureté de ses vues que son dévouement à la patrie, lui ont attiré dans le cercle qui se glorifie de le posséder, l'estime et la confiance publiques et particulières. » Ces quelques phrases révèlent, à elles seules, un esprit et des mœurs civiques bien rares dans une démocratie.

Dans un monde tout différent, c'est la baronne de Gersdorff qui s'adresse à lui, lorsqu'il s'agit de trouver un précepteur pour les trois fils du prince Cantacuzène de Bucarest. Elle lui écrit de Baden, dans les termes les plus flatteurs et termine son exposé par cette demande : « Permettez-moi de vous embrasser avec reconnaissance, respect et affection ». L'aimable baronne paraît se soucier fort peu de la barrière sociale qui la sépare du magistrat républicain et le cœur de ce dernier dût être aussi sensible à cet hommage qu'à celui de ses électeurs ! En deux missives, il annonce la réussite de ses recherches et règle dans ses détails le départ du jeune ministre Elisée-Louis Chatelanat de Moudon, domicilié à Lausanne. Il est plus discret dans ses salutations, mais il a soin d'ajouter : « En mon particulier, Madame, je suis très reconnaissant de tout ce que votre lettre renferme d'obligeant pour moi ».

Une seule fois, dans la longue carrière politique de Louis Jan, la question se posa de son retour à Châtillens. Ce fut en 1812, à la mort de son père le Curial. Allait-il quitter le gouvernement et reprendre le notariat ? Ce fut abondamment discuté. D'une part, on pressait le Conseiller de rester à son poste où, disait-on, sa présence était encore nécessaire.



D'autre part, l'une des sœurs de Louis, Henriette, se proposait de rendre heureux le jeune notaire Pasche qui pouvait très bien succéder au Curial Jan. Ce sont ces deux raisons qui firent que Louis Jan resta au service de la patrie vaudoise.

Jusqu'alors, il n'avait jamais, semble-t-il, songé à fonder un foyer. Sa tâche politique l'absorbait entièrement. Sa semaine se passait ainsi à Lausanne et, chaque samedi, il traversait le Jorat, par le Chalet-à-Gobet et Montpreveyres, pour revenir à Châtillens.

Mais s'il ne pensait pas qu'une vie plus intime pût exister pour lui à côté de son travail austère, quelqu'un y songeait à sa place. Dans ce même village de Châtillens se trouve une coquette maison dont les fenêtres plongent un regard bienveillant dans l'avenue qui, de la route publique, conduit à la demeure de Louis Jan. C'est là que vit Pauline, la fille cadette du Banneret de la Paroisse, Etienne-André Jan.

Pauline est une jeune fille distinguée, indépendante et belle. Elle aime beaucoup danser... mais pas avec tout le monde. Elle a deux amies très intimes : Henriette Jan, la sœur de Louis, et Jeannette Mellet, la fille du médecin d'Oron. Cette dernière use de bonnes prises de tabac et recommande à Pauline d'en faire autant car, dit-elle, « elles font tant plaisir ». Ces trois jeunes filles forment le noyau de toute la gaie jeunesse qui se réunit au château d'Oron, aux fêtes organisées par M<sup>me</sup> la Baillive avant la Révolution, par M. Roberty ensuite ; puis au manoir de la Dausaz et enfin partout où il y a moyen, comme dit l'une d'elle, de « faire le train ». Cela se présente même dans la demeure du pasteur : « On a présenté M. Frossard le dimanche avant Noël ; il prêcha le même jour... Nous y fûmes *goûté* le jour de Noël. M<sup>lle</sup> nous invita en sortant du sermon... je t'assure, ma chère, que nous passâmes un joli jour ; nous nous propo-

*sont di* faire quelquefois le train, on y est très bien pour cela parce qu'on est sans gêne avec eux ».

C'est bien d'ailleurs avec le même sans-gêne que Pauline écrit de son côté : « N'ayant pas pu, ma bonne amie, vous écrire vendredi passé par le messenger comme allait mon intention, je profiterai d'aujourd'hui où tout le monde fait sa dévotion ; moi je ferai la mienne en faisant la causette avec vous ; il me semble que cela vaut bien un bon sermon de M. Frossard, *quand* dites-vous ?... en parlant de lui savez-vous qu'il est époux avec une demoiselle de 23 ans, remplie de mérite... il nous a promis un bal, j'espère qu'il ne l'oubliera pas, du moins nous avons soin de l'en rappeler souvent.

» A propos de bal, nous en avons eu un au château il y a 15 jours (en 1801), nous y avons eu beaucoup de plaisir, nous avons dansé comme des folles pendant douze heures sans discontinuer, nous avons plus de messieurs que de dames ce qui faisait qu'on était tourmenté à force de danse. Nos messieurs *craignait* la disette d'hommes ; ils avaient écrit à quelques cavaliers qui n'ont pas manqué de *si* rendre du nombre desquels se trouve M. Roux (un jeune avocat) comme il a changé depuis qu'il est à Lausanne ! Il faquine de la belle manière ; il éclaboussait tous nos Messieurs ».

Ses amies cherchent en vain à savoir à qui Pauline donnera son cœur. Celle-ci laisse poser les questions, faire les suppositions, mais ne répond pas. Il est vrai qu'elle est bien entourée par la gent masculine ; les témoignages d'admiration et d'attachement arrivent de divers côtés sans parvenir à l'ébranler. On profite de tous les prétextes ; exemple, la lettre suivante écrite par l'avocat Roberty, alors Juge de Paix :

« Château d'Oron, août 1810.

Mademoiselle,

Vous êtes venue dans mon voisinage, faire appeler mon menuisier Christian, pour le charger d'ouvrage.

Quelle que soit ma jouissance au spectacle des beautés, vous avez bien voulu, sans cependant avoir le cœur cruel, me priver de cet avantage : C'est un bien que vous m'avez ravi pour vous soustraire à un léger sacrifice.

Quoique vous ayez droit à l'exemple de la générosité, je m'empresse de le contester avec vous, et je vous céderai volontiers mon artisan puisque vous le désirez, mais c'est sous l'expresse condition qu'il finira chez moi quelques ouvrages. Si cet article de la capitulation entre nous était propre à me disgracier, je fais d'avance la formelle déclaration que je me place sous la sublime protection de M<sup>lle</sup> Henriette Jan. Veuillez, je vous prie l'agréer. Toutes les qualités merveilleuses qu'elle possède me sont un très sûr garant de votre condescendance à la proposition que j'ai l'honneur de vous faire. »

Chose caractéristique, celui auquel Pauline s'attache le plus, c'est celui qui semble ne pas se préoccuper d'elle : Louis Jan, « Monsieur Jan » comme elle nomme toujours celui qu'elle a vu grandir, celui dont elle a applaudi les succès et qu'elle suit constamment d'un intérêt particulier :

« Monsieur Jan ira à Berne après le Nouvel-An... (déc. 1797) M. Louis n'est pas revenu de Lausanne et maintenant il y fera sa demeure étant Juge de Canton (1803)... Nous avons depuis mardi M. Jan, le Conseiller qui est venu se reposer un peu des fatigues du Grand Conseil, car il est maigre et a l'air bien échauffé ; j'espère que son petit séjour chez lui le remettra... »

Certain jour d'octobre 1813, l'austère magistrat s'avoue

vaincu par le charme de sa belle voisine... Leur mariage fut béni dans le temple de Châtillens, par le pasteur Carrard d'Orbe, le 4 janvier 1814, en même temps que celui d'Henriette Jan et du notaire Frédéric-Samuel Pasche d'Oron.

Ce qui étonne au premier abord, c'est que le foyer de ce nouveau ménage reste à Châtillens... et le Conseiller Jan continue à faire chaque semaine le voyage de Lausanne à son village natal !

Une amie de Lausanne vient consoler Pauline de cette circonstance : « Je sens bien, écrit-elle, qu'il vous en doit coûter de ne pas demeurer tout à fait ensemble : c'est une épine à votre bonheur, mais d'un autre côté la tendresse y gagnera ; cette absence forcée vous conservera toujours amants malgré le mariage. Je trouve que ta maman fait un beau et bon présent au Petit-Conseil pour le Nouvel-An et que l'un de ses membres doit bien s'impatienter de voir arriver le jour qui lui donnera notre belle Pauline. »

Ce mariage est une fête, mais une fête simple ; et Jeanette Mellet, l'amie de noce des deux épouses écrit à ce propos : « Oui chère amie je veux bien me faire une fête d'aller t'embrasser pour te dire de bouche tout ce que l'amitié pourra me suggérer et aller poser sur ta tête une simple fleur, car ce qui sera proprement ta couronne ce sera ta vertu, ta douceur, en un mot toutes les qualités que tu réunis... Je ne m'écarterai pas de tes goûts simples, connaissant ta modestie... mais tu me permettras d'ajouter à mon plaisir un bonnet et ce petit fichu... Je désirerais avoir le don de bénir ces petits objets. »

L'année 1814 n'était pas achevée, qu'un berceau était déjà occupé par une fillette qui reçut le nom d'Adèle ; puis vinrent ensuite ses trois cadets : Sophie, Henri et Louis.

L'indemnité annuelle de cent louis que le Conseiller reçoit pour les services qu'il rend à la patrie vaudoise, n'a rien d'exagéré pour l'entretien et l'éducation des quatre enfants ;



aussi M<sup>me</sup> la Conseillère remplit-elle vaillamment ses devoirs de maîtresse de maison pour diriger le petit domaine de Châtillens.

Les enfants grandissent. Sophie est très développée et très perspicace. Elle se sent destinée à la vie matrimoniale et épouse, jeune encore, un Neuchâtelois, Henri Matthey, avec lequel elle voit couler ses jours en partie à Avenches, en partie à Lausanne.

Henri, le fils du Conseiller, est envoyé à Lausanne pour ses études. Il n'y perd pas son temps. S'il s'amuse bien et s'il a hérité de sa mère l'amour de la danse, il travaille consciencieusement, suit régulièrement les études qui le conduisent au brevet d'avocat.

Il est bientôt appelé à représenter le cercle d'Oron au Grand Conseil ; il s'occupe avec succès de l'introduction du premier service de diligence postale dans sa contrée et s'en va siéger au Conseil National. Par deux fois, il fait partie du Tribunal cantonal, puis de 1862 à 1874, membre du Conseil d'Etat, il dirige le Département de l'Intérieur, pour se retirer ensuite dans sa maison familiale, comme Préfet du District d'Oron.

Son frère Louis se prend beaucoup moins au sérieux. Au Collège de Lausanne, il est ce qu'on appelle un mauvais élève et lorsqu'il arrive à être promu, on en parle comme d'un fait surprenant. Après un séjour à Paris, il se fixe à Châtillens.

Dans le site ravissant de sa demeure, les muses réussissent mieux que les professeurs ; elles lui inspirent le beau poème intitulé : « La contrée d'Oron ou le pays natal » et dans lequel par trois fois il s'écrie :

Oh ! ne me parlez pas de quitter ma contrée,  
Oron, ce doux pays que Dieu nous a donné,  
Oron, charmante fleur de verdure entourée ;  
Je veux vivre et mourir aux lieux où je suis né.



Cette œuvre a été publiée par Charles Pasche dans son Histoire de la Contrée d'Oron.

C'est à la même époque, la meilleure de son inspiration, que le poète écrit :

*A une jeune fille malade.*

Sur les bords émaillés d'une onde solitaire,  
J'ai vu se balancer une charmante fleur,  
L'orage l'a courbée un moment vers la terre,  
Mais au flambeau du jour, à la chaude lumière,  
Bientôt elle a repris sa grâce et sa fraîcheur.

Hélas, et vous aussi vous avez, jeune fille,  
Sous la vive souffrance incliné votre front,  
Mais, dans un ciel plus pur, déjà le soleil brille  
Tout s'anime, renaît, et les frimas s'en vont.

Le lac n'est pas toujours troublé par les tempêtes,  
Après le pâle hiver, les roses du printemps.  
Pour vous, il est encor de nombreux jours de fêtes,  
Vivez, voici le calme, oubliez les autans.

Il est de verts sentiers, de riantes prairies,  
Que vous devez encor fouler d'un pied joyeux,  
Des bois pour égayer vos fraîches rêveries  
Tout peuplés d'habitants aux chants mélodieux.

Vivez ! de bonheur seul que votre cœur soupire,  
D'une tête si jeune, écarterez les ennuis ;  
Si les pleurs ont leur miel, plus doux est le sourire,  
Vivez, le ciel le veut, vivez pour vos amis !

Quand la grêle et le vent tourmentent le feuillage,  
La colombe en son nid se tapit en tremblant,  
L'humidité, le froid, pénètrent son plumage,  
Et le repos est loin de son cœur palpitant.

Mais l'ouragan calmé, joyeuse elle s'élançe,  
Fend les airs rafraîchis d'un vol précipité ;  
Plus de crainte ! elle va, remonte, se balance,  
S'abreuvant d'espérance et de félicité.

En biens ainsi qu'en maux cette terre est féconde ;  
Après les mauvais jours viennent les jours heureux ;  
Jeune fille, restez un ange dans ce monde,  
Et plus tard vous serez un ange dans les cieux.

Sur les bords émaillés d'une onde solitaire,  
J'ai vu se balancer une charmante fleur,  
L'orage l'a courbée un moment vers la terre,  
Mais au flambeau du jour, à la chaude lumière,  
Bientôt elle a repris sa grâce et sa fraîcheur.

(Juin 1855.)

Faut-il dire que Louis Jan fut le premier historien de la contrée d'Oron ? C'est peut-être bien s'avancer. Mais cependant, quand le pasteur de Loës veut écrire sa notice sur Oron, en 1866, il va chercher ses renseignements auprès de notre poète, qui maintient les traditions du pays par l'ancienneté de sa famille et par le rôle qu'ont joué ses ancêtres.

Il s'est retrouvé une pièce intitulée « Le Pont du Grenet » dédiée à la Municipalité de Châtillens comme un « faible mais sincère hommage d'admiration » et qui contient, pouvons-nous ajouter, toute la désinvolture d'un jeune homme de 19 ans.

Les deux premiers chants racontent une séance orageuse de la Municipalité, suivie d'arguments frappants échangés entre le vieux Manuon Gilliéron et le jeune Guignet ; il fut convenu de se rendre sur place pour décider s'il fallait ou non refaire un pont sur le Grenet.

« Alors sur le Grenet, ruisseau souvent rapide,  
Était à Fiaugire un pont fort peu solide  
Qui, formé de rameaux, et restauré souvent,  
Menaçait de chuter au moindre coup de vent.  
C'est dans cet endroit-là, qu'au lever de l'aurore  
Nos fiers municipaux se rendirent encore.  
C'était du mois de mars un des plus frais matins ;  
Chacun, transi de froid, se soufflait dans les mains  
Car le rude aquilon passant de plaine en plaine  
Faisait tout frissonner de sa piquante haleine.  
Alors vous auriez vu Manuon grelotant  
Chercher des yeux Guignet, Guignet vaincu pourtant ;  
Et ce dernier, rêveur, méditant la vengeance  
S'avancer le dernier dans un sombre silence.  
Chaque municipal, en sévère censeur,  
Examine le pont d'un coup d'œil connaisseur,  
Dit quelques mots tout bas, secoue un peu la tête  
Hausse enfin une épaule et finit son enquête.  
« Citoyens, dit Guignet, vous voyez par vos yeux  
Que le pont peut narguer les sots et les peureux ;

. . . . .  
Nos discours ont laissé les partis en balance,  
Je veux à mes rivaux ôter toute espérance  
Je garantis le pont de sa solidité,  
Voici qui confondra leur incrédulité.  
Laissons là Gilliéron, laissons là Rogivue,  
Leur verbiage en vain s'efforce et s'évertue  
Réservez aujourd'hui les lauriers pour mon front ;  
Accourez mes amis, montons tous sur le pont. »  
Il dit ; persuadé par ce discours frivole  
Le crédule Gros Jan, à l'humeur bienveillante,  
Remuant son gros corps et son obésité,

Suivi des autres, monte... O sort ! fatalité !  
Ne pouvant soutenir le quart de cette charge,  
Le pont crie et se rompt, le fardeau tombe au large.  
Malheureux Manuon ! Infortuné Guignet !  
Tous les municipaux, grand Dieu, sont au Grenet. »

Ils ne sont plus très nombreux ceux qui ont connu « Mademoiselle Adèle », cette digne personne au cœur généreux, dans le sens le plus complet du mot. Toute jeune elle avait été placée avec sa sœur Sophie chez M<sup>lle</sup> Henriette Chollet qui avait ouvert au Château de Corcelles le Jorat un institut d'éducation féminine. Les deux jeunes filles firent alors, à Moudon, un séjour qui ne leur convint pas. Adèle n'avait pas dix ans. « Nous nous sommes mortellement ennuyées ici, écrit-elle. Nous aimons beaucoup mieux Corcelles, malgré les soirées. Voici des vers que nous avons faits, un matin, *contre Moudon* » :

Chacun dit que par les villes  
On s'amuse infiniment :  
Ce sont de francs imbéciles,  
Et ils mentent assurément.  
Quand nous étions à Corcelles  
Nous *contions* sur le sofa  
Et nous *jouyions* à Quinda,  
Oh ! les gaies Pimprenelles.

En effet, Adèle n'aime pas la ville en général malgré qu'elle y soit souvent invitée par des parents ou des amies de pension. Son cœur, comme celui de son frère Louis, semble rivé à son village natal où s'écoulera toute sa longue vie. Ce qui ne veut pas dire toutefois que son cœur n'ait jamais battu que pour le clocher de son village.

Il fut un jour (elle avait 17 ans) où chez son amie Ballis-



sat, elle fit la rencontre d'un jeune caporal; c'était un samedi, on s'était promené sur le « Pont neuf » à Lutry, le bras de la jeune fille faisant pression sur celui du jeune homme (Adèle portait une robe décolletée et à manches courtes parce que c'était, disait-elle, une mode pratique et très jolie). On s'était retrouvé au Chalet-à-Gobet le dimanche suivant et des larmes d'une émotion bien compréhensible avaient coulé de part et d'autre. Bref, les années passant le caporal devint notaire ; il voulut alors donner un caractère définitif à l'agréable liaison qui s'était établie entre eux. Mais elle ne fut pas de son avis. Elle expliqua aux siens son refus en disant qu'elle ne voulait pas quitter Châtillens et sa famille. A lui, elle donna une autre raison dont elle lui demanda le secret, secret que nous respecterons. Mais en revanche elle lui promit, s'il en savait gré, de lui donner toute son amitié.

Elle ne fit pas un pas de plus ; elle n'en fit pas un de moins et au travers de sa vie elle suivit avec intérêt la carrière de celui qu'elle avait attristé et elle accepta de lui, jusque sous les cheveux blancs, les hommages les plus délicats de son affection, hommages bien propres d'ailleurs à entretenir chez l'un et chez l'autre, ce que Rambert a appelé le feu sacré.

Après « Mademoiselle Adèle », sa nièce M<sup>lle</sup> Hélène Matthey maintint les traditions familiales dans la maison construite par le Curial. A sa mort, survenue en 1925, cette maison fut acquise par M. Jules Destraz, le propriétaire actuel.

\* \* \*

Cette notice est bien brève pour rappeler la carrière d'un homme dont la vie fut si remplie ; elle ne peut que faire naître des questions. Qu'on nous permette donc, sous forme de réflexions, de répondre à quelques-unes de celles-ci. Etienne-Louis Jan fut, avant toute chose, un patriote vaudois. Il



n'avait rien d'un politicien et rien d'un révolutionnaire. Sa correspondance révèle un homme aux idées fermes, aux paroles mesurées, au tempéramment calme. S'il fut dans sa contrée un des chefs de la révolution vaudoise (avec ses amis Frédérick Demiéville et Frédérick Pasche) s'il remplit la plus longue carrière politique (36 ans) qu'un membre du Gouvernement vaudois ait accomplie depuis 1803 jusqu'à nos jours, c'est parce que les circonstances l'ont voulu ainsi.

La révolution vaudoise à Oron ? mais c'est un poème ! Quand elle éclata, Jan, comme toute sa famille, était très apprécié au château ; et puisque les gens d'Oron aimaient bien leur bailli, il fallait quelqu'un qui puisse le prier de s'en aller en y mettant les formes convenables. Demiéville, Pasche et Jan furent désignés ; pour faciliter les choses, ce dernier s'en fut, pendant la nuit du 23 au 24 janvier, prévenir Monsieur de Mulinen de la visite qui lui était réservée pour le lendemain.

L'insurrection des Bourla-Papey n'est pour lui qu'un épisode de la longue lutte d'idées qui s'entre-choquaient, à cette époque, au sujet du destin réservé au Pays de Vaud. Il fut en pensée et, autant qu'il put, en fait avec les insurgés, parce qu'il voyait en eux des patriotes.

Sans avoir de talent oratoire, il peut être placé au même rang, par ses capacités et sa conscience civique, que les grands patriotes Monod, Muret et autres dont les noms sont mieux connus ; de même par toute son attitude il a mérité le titre de « landamman » sous lequel il est désigné dans sa famille.

Pendant sa magistrature au Tribunal de Canton, il s'est fait apprécier par ses compétences juridiques ; mais c'est dans une carrière administrative qu'il devait révéler ses talents ; le Grand Conseil le comprit si bien qu'à la première vacance dans l'autorité exécutive, il appela Louis Jan. Rem-

placer Henry Monod était un grand honneur pour ce jeune homme de 33 ans.

Devant l'immense et durable travail législatif accompli par lui on en vient à se demander comment il y avait été préparé. Les quelques années passées au Collège de Vevey n'avaient pu pourvoir à tout ; son stage à l'étude notariale de son père avait continué dignement son développement intellectuel ; enfin des études d'arpentage faites dans sa contrée ont certainement contribué à faire de lui l'initiateur de l'amélioration considérable des voies de communication.

Mais il faut remarquer que si Louis Jan fut un homme aux idées avancées, c'est parce que sa belle intelligence native s'est élargie par la lecture pour laquelle il avait un goût très prononcé. Un inventaire mentionne la possession d'une bibliothèque de mille volumes tant à Lausanne qu'à Châtillens. Tous les grands auteurs connus y sont représentés : B. de St-Pierre, Piron, Rousseau, Voltaire, Montesquieu (*L'esprit des Lois*, *Lettres persanes*), etc. La littérature dont Jan se nourrit touche à la politique, à l'agriculture, à la religion, à l'arpentage, à la médecine, à l'histoire, à l'architecture, à la philosophie ; enfin la poésie et les problèmes du cœur occupent une place importante sur ses rayons autant que dans son cerveau. Cette simple mention suffit à expliquer comment cet homme d'Etat a pu traverser des crises politiques importantes et collaborer au gouvernement du canton de Vaud sous quatre constitutions différentes.

Il est peu sorti de son canton cependant ; lorsqu'il fut appelé à séjourner à Berne (pour l'élaboration de la loi sur les poids et mesures) il s'y plut médiocrement : « Me voici de retour (écrit-il de Lausanne) en fort bonne santé ; j'arrivai lundi soir ! mon séjour s'est un peu moins prolongé à Berne par le désir que je manifestai d'être de retour au com-

mencement de la semaine ; ces messieurs y ont eu égard autant que le bien l'a permis pour *accellerer* les choses le plus possible.

» J'ai continué à être à Berne sur le même pied que je vous l'écrivais, tout était fort beau, fort honorable sans doute, mais tout aussi ne s'accordait pas très bien avec mes goûts simples et mes habitudes, aussi j'ai vu la fin de mon séjour sans regret, et j'ai repris avec plaisir le chemin de la maison. »

Mais le chemin qu'il reprenait toujours avec plaisir, c'était, le samedi, celui qui conduit de Lausanne à Châtillens ; là était Pauline, l'épouse, les quatre enfants traités en « amis » par ce père de 43 ans plus âgé que l'aînée, puis les quelques affaires concernant sa propriété et enfin tous les amis.

Des circonstances importantes seules pouvaient parfois contrecarrer sa course hebdomadaire :

« J'espère avoir le plaisir de vous voir samedi, cependant il ne faut pas trop y compter dans cette saison où le Grand Conseil est assemblé, *bien des choses pourraient m'en priver.* »

Ou bien encore : « Je n'ai pu m'acheminer aujourd'hui... les chemins sont très encombrés par les neiges et fatigants, j'aurais d'ailleurs dû revenir demain, et le temps était trop court, je n'ose pas braver la rigueur de la saison pour un si petit séjour, car dans le fait, je passerais la moitié du temps dont je puis disposer sur les routes. » (18 jan. 1823.)

Avait-elle eu raison, l'amie qui prédisait aux époux que cette séparation forcée les conserverait « amants malgré le mariage » ?

Sans doute, le Conseiller Jan garde toujours le calme dans ses effusions. « Bonsoir, ma bonne amie, croyez-moi pour toujours votre sincère et dévoué... » ; « croyez-moi pour la

vie votre sincère et dévoué ami... » ; « recevez mes salutations bien cordiales et l'assurance de mon inviolable attachement ».

Mais l'épouse y met plus de vie : c'est une femme ! « J'espère que ce sera pour samedi... en attendant ce plaisir je vous embrasse de tout mon cœur et affectueusement et suis pour la vie votre dévouée et bien attachée amie. »

L'austérité du Conseiller Jan dut subir de sérieuses épreuves quand, le geste remplaçant la plume, il se sentait prisonnier dans les bras de sa belle Pauline.

Henri KISSLING.

---

## LES HELVÈTES ET LEURS MONNAIES

---

Notre excellent collaborateur, M. Julien Gruaz, Conservateur du Médaillier cantonal, est un de ces savants dont on craint toujours d'effaroucher la grande modestie. Il est un de ces hommes extrêmement qualifiés dont — chez nous peut-être encore plus qu'ailleurs — on ne sait pas toujours suffisamment utiliser les connaissances et le désir de se rendre utiles à leur pays.

M. Gruaz poursuit, loin du bruit et de la réclame, ses études et ses recherches sur le passé très lointain de notre pays au point de vue de la numismatique, de l'histoire et de l'archéologie. Il publie parfois — trop rarement — le résultat de ses travaux dans la *Revue historique vaudoise*, quelquefois aussi dans des périodiques spéciaux d'outre-Jura. C'est ainsi qu'en 1924 il a donné à la *Revue Pro Alésia* (N<sup>lle</sup> série, t. IX-X) un mémoire sur *La colonisation*